



**BCEAO**  
BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

## **DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**

**AO/ZOO/DBA/016/2021**

---

**FOURNITURE ET INSTALLATION D'EQUIPEMENTS DE VIDEOCONFERENCE AU SIEGE DE LA  
BCEAO**

**Avril 2021**

---

## **PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

### **I.1. Préambule**

La Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) États membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- le Siège à Dakar ;
- une Direction Nationale dans chacun des Etats membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA (SGCBU), sis à Abidjan ;
- le Centre de Traitement Fiduciaire (CTF) sis à Yamoussoukro ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC), sise à Paris.

### **I.2. Objet**

Le présent dossier d'appel d'offres porte sur la fourniture et l'installation d'équipements de vidéoconférence au Siège de la BCEAO.

### **I.3. Allotissement**

Le dossier d'appel d'offres comprend deux (2) lots distincts ci-après :

- Lot 1 : Fourniture et installation d'une solution de vidéoconférence de type Polycom RealPresence CLARITI ;
- Lot 2 : Fourniture de cinq (5) écrans professionnels LCD 60 de couleur noire.

### **I.4. Visite des lieux**

Il n'est pas prévu de visite des lieux dans le cadre du présent appel d'offres.

### **I.5. Conditions de participation au marché**

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes les entreprises éligibles, disposant de capacités techniques et financières répondant aux exigences du cahier des charges. Toutefois, les entreprises impliquées dans le financement des activités illégales, notamment le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, ne sont pas autorisées à prendre part au présent appel à concurrence.

### **I.6. Groupement**

Les groupements sont autorisés dans le cadre du présent appel d'offres. Toutefois, la seule forme autorisée est le type solidaire.

A ce titre, les entreprises concernées devront présenter, dans leur soumission, l'acte constitutif du groupement signé par les Parties. Ce document devra indiquer, en outre, le chef de file dudit groupement.

### **I.7. Sous-traitance**

La sous-traitance est subordonnée à l'accord préalable écrit de la Banque Centrale. Si elle est autorisée, elle ne pourra pas excéder trente pour cent (30%) de la valeur du contrat.

---

---

### **I.8. Conformité des offres**

Toute offre qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent cahier des charges sera rejetée pour non-conformité.

### **I.9. Période de validité des offres**

La validité des offres devra être d'au moins cent quatre-vingt (180) jours à compter de la date limite de dépôt.

### **I.10. Langue de soumission**

Les offres et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

Les notices des équipements pourront être rédigées en anglais, à condition d'être accompagnées d'une traduction en français des passages pertinents.

### **I.11. Frais de soumission**

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. La Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

### **I.12. Monnaie de soumission**

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, les soumissions valorisées en euros seront acceptées pour les fournisseurs établis hors de la zone UMOA. Pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

### **I.13. Modalités de paiement**

En cas d'attribution du marché, les modalités de règlement proposées seront les suivantes :

- une avance de démarrage de trente pour cent (30 %) à la signature du contrat contre la fourniture préalable d'une lettre de garantie à première demande, d'égal montant, délivrée par un établissement de crédit agréé par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie est effectuée, par la Banque Centrale, vingt-huit (28) jours après la signature du dernier procès-verbal de réception provisoire non assorti de réserves sur la totalité du marché ;
- trente-cinq pour cent (35%), à la livraison conforme des équipements, attestée par la signature du bordereau de livraison ;
- trente pour cent (30%) après installation de tout le système et constatation de bon fonctionnement, le cas échéant, attesté par un procès-verbal de réception provisoire signé des deux parties ;
- cinq pour cent (5 %) au titre de la retenue de garantie libérable à la fin de la période de garantie d'un (1) an, dès la réception définitive

### **I.14. Régime fiscal**

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, et 8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du présent appel d'offres, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

---

---

### **I.15. Formation et transfert de compétence**

Les soumissionnaires devront produire des modules de formation à l'exploitation et l'administration du RealPresence CLARITI, certifiés par POLYCOM, qui seront dispensés à trois (3) participants, par un formateur agréé.

### **I.16. Présentation des soumissions**

Les offres devront comprendre les quatre (4) parties distinctes ci-après :

- une lettre de soumission ;
- une présentation de la société ;
- une proposition technique ;
- une proposition financière.

#### **I.16.1. Lettre de soumission**

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint en **annexe**, précisant tous les éléments de sa proposition qui l'engagent contractuellement.

Cette lettre devra être signée par un responsable dûment habilité de l'entreprise soumissionnaire.

#### **I.16.2. Présentation du soumissionnaire**

La présentation du soumissionnaire ou des sous-contractants devra comprendre au minimum les informations ci-après :

- une présentation générale succincte de la société (forme juridique, attestation d'immatriculation au Registre du Commerce du lieu de résidence)
- les références financières de la société (capital du soumissionnaire, cautions bancaires déjà obtenues, états financiers des deux dernières années certifiés par un expert agréé) ;
- les références techniques similaires (liste des projets implémentés, notamment dans des institutions financières comparables à la BCEAO avec une présentation des références y afférentes) ;
- la liste et les CV des personnes chargées du dossier (qualifications et expérience dans le domaine concerné) ;

Par ailleurs, le soumissionnaire devra communiquer des références bancaires conformes aux normes de codification bancaire internationales.

#### **I.16.3. Offre technique**

L'offre technique devra comprendre les pièces suivantes :

- la description détaillée des équipements proposés ;
  - la présentation générale des caractéristiques des équipements ;
  - un planning général de réalisation du projet ;
  - la liste du personnel affecté au projet ;
  - la formulation d'avis et remarques ;
  - l'attestation de l'équipementier mentionnant clairement l'objet du marché ;
  - la communication de toute autre information technique jugée utile ;
-

- 
- un ou plusieurs catalogues des fabricants, en format PDF ;
  - un exemplaire original du descriptif des devis et des quantités, au format PDF et tableur modifiable (OpenOffice Calc ou Microsoft Excel).

#### **I.16.4. Offre financière**

Les prix devront comprendre :

- les frais de livraison et le coût des travaux ;
- le coût de la formation ;
- tous frais nécessaires non explicitement indiqués ;
- les quantités ;
- les prix unitaires ;
- le coût total ;
- le taux de remise ;
- le montant total net ;

Les prix indiqués par le soumissionnaire **pour chaque lot** devront être établis en hors taxes et hors droits de douane. Ces prix devront comprendre tous les coûts récurrents durant le cycle de vie des équipements, conformément à la méthodologie TCO «Total Cost of Ownership, Coût total de possession». A cet égard, il devra fournir obligatoirement les informations ci-après :

- durée de vie des équipements et systèmes ;
- puissance électrique des équipements.

L'utilisation éventuelle de moyens de livraison exceptionnels, même avec l'accord de la BCEAO, ne saurait ouvrir au fournisseur un droit quelconque à supplément ou indemnité.

#### **I.17. Actualisation des offres techniques**

Au regard des évolutions technologiques du marché de matériels informatiques, il sera demandé au soumissionnaire retenu de réviser son offre pour tenir compte des évolutions technologiques éventuelles si un délai de six (6) mois s'écoule entre le lancement de l'appel d'offres et la signature du contrat de marché.

#### **I.18. Date et heure limites de transmission des offres**

En raison de la Covid-19, les offres devront exclusivement être transmises en version PDF, par voie électronique à l'adresse [courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int](mailto:courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int) au plus tard **le vendredi 21 mai 2021 à 17 heures TU**, délai de rigueur.

Les plis expédiés par voie postale (DHL, Chronopost, EMS, etc) ou par porteur ne seront pas recevables.

#### **I.19. Evaluation des offres**

Une Commission des Marchés procédera à la vérification de la conformité, à l'évaluation et au classement des offres reçues. Il n'est pas exigé de garantie de soumission.

L'évaluation des offres se fera sur la base de leur conformité aux spécifications techniques du présent cahier des charges d'une part, de l'analyse et la comparaison des prix proposés, qui s'effectuent au regard des critères économiques et financiers, d'autre part.

Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

---

---

L'évaluation des offres techniques et financières sera conduite en une phase.

Les critères de jugement des offres se présentent comme ci-après, par ordre de priorité :

- la conformité de la solution proposée aux exigences du cahier des charges ;
- la qualification et l'expérience des intervenants ;
- la méthodologie et l'approche de mise en œuvre ;
- la pertinence et la clarté des livrables proposés ;
- les modalités de transfert de compétences proposées ;
- le coût de la solution proposée ;
- le chronogramme de réalisation et la durée de la prestation ;
- l'organisation de l'équipe d'intervention.

Les soumissionnaires ayant les meilleures offres techniques pourraient être conviés aux négociations de leurs offres financières selon des modalités qui leur seront communiquées ultérieurement.

#### **I.20. Vérification de la qualification des candidats**

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier les capacités technique et financière du soumissionnaire retenu à exécuter le marché de façon satisfaisante.

En cas d'insatisfaction, l'offre sera rejetée et la Banque Centrale examinera la soumission classée deuxième, puis appréciera également la capacité de ce candidat à exécuter le marché de façon satisfaisante.

#### **I.21. Publication des résultats et notification provisoire**

Les résultats provisoires de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO. A cet égard, tout candidat peut former un recours gracieux par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et des Ressources Humaines, dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la date de publication des résultats provisoires.

Ledit recours ne peut porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO est de dix (10) jours ouvrés maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours devra être considéré comme rejeté.

Dans l'attente de l'issue d'un éventuel recours, une notification provisoire sera adressée au soumissionnaire pressenti.

#### **I.22. Notification définitive du marché**

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat pourrait lui être soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux Parties constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

#### **I.23. Lieu, délai et modalités de livraison et d'installation**

La livraison des équipements commandés se fera DAP « Delivered At Place » selon les Incoterms 2010 dans les locaux du Siège de la BCEAO, sis à l'Avenue Abdoulaye FADIGA Dakar, Sénégal B.P. 3108.

Les délais de livraison, d'installation et de configuration devront être indiqués, le cas échéant, dans la soumission et devront commencer à courir à compter de la date de signature du marché. Toutefois, ils ne devraient pas excéder un (1) mois après la signature du contrat.

Ces délais devront être scrupuleusement respectés sous peine d'application d'une pénalité égale à un pour mille (1 ‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard. Toutefois, le montant de

---

---

ces pénalités ne pourra excéder cinq pour cent (5 %) du prix du marché.

#### **I.24. Réception**

La réception sera effectuée en trois (3) étapes selon les modalités ci-après :

- réception des équipements à leur livraison, attestée par la signature du bordereau de livraison ;
- réception provisoire, à la demande du fournisseur, après installation du système et constatation de son bon fonctionnement ;
- réception définitive après la levée de toutes les réserves éventuelles émises et la constatation du bon fonctionnement de l'ensemble du système livré. Cette réception devra se faire à la demande du fournisseur, dès la fin de la période de garantie d'un (1) an.

Les réceptions, provisoire et définitive, feront l'objet de procès-verbaux signés par les deux Parties. En cas de constatation de défectuosité à l'utilisation des équipements pendant la période de garantie, le fournisseur est tenu de procéder au remplacement, à ses frais, des éléments incriminés. Les équipements devront être garantis pour une durée équivalente à la période de garantie initiale.

#### **I.25. Agrément**

Les soumissionnaires devront communiquer, dans leur soumission, une attestation de l'équipementier mentionnant clairement l'objet de la consultation. Le non-respect de cette clause constitue un motif de rejet de l'offre pour cause de non conformité.

#### **I.26. Garantie**

Tous les équipements devront être livrés à l'état neuf avec les dernières versions de logiciels en date. Ils sont garantis pendant un (1) an, pièces et main-d'œuvre sur le site de la BCEAO.

A cet égard, les fournisseurs devront préciser, dans leurs offres, la durée de la garantie de base. En cas de non-conformité, le retour des équipements est fait entièrement à la charge du fournisseur.

La date de prise d'effet des garanties, des services d'appui technique et des licences d'utilisation associés aux équipements livrés devra être postérieure à la date de réception au Siège de la BCEAO, établie par le procès-verbal de réception provisoire non assorti de réserves.

La garantie devra couvrir les vices cachés pouvant affecter le fonctionnement des équipements, la fourniture de pièces détachées ainsi que tous les frais liés aux réparations qui seront effectuées durant la période de garantie (transport, déplacement, hébergement, main d'œuvre, etc.).

La Banque Centrale appliquera une retenue de garantie égale à 5% du montant total du marché jusqu'au terme de la période d'un (1) an, à compter de la date de signature du procès-verbal de réception provisoire non assorti de réserves. Par conséquent, le fournisseur gardera la propriété des équipements jusqu'à la signature, par les deux Parties, du procès-verbal de réception provisoire non-assorti de réserves.

#### **I.27. Assurance**

Le fournisseur retenu et/ou ses sous-contractants devront, à leur charge, souscrire à des polices d'assurance valables pendant toute la durée du contrat, couvrant notamment les risques de transport et/ou de livraison.

---

**I.28. Litiges et contestations**

Les parties s'efforceront de régler à l'amiable tout différend né de l'exécution ou de l'interprétation du marché.

A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), et tranché par un arbitre ad hoc désigné conformément à ce Règlement.

L'arbitrage se déroulera en langue française, à Dakar (Sénégal), selon le droit sénégalais.

Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la partie succombante.

**I.29. Informations complémentaires**

Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel au moins dix (10) jours avant la date limite de dépôt des offres à l'adresse : [courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int](mailto:courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int) .

Toute demande de renseignements parvenue au-delà du délai précité ne sera pas prise en compte.

Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront mises en ligne sur le site Internet de la BCEAO à l'adresse [www.bceao.int](http://www.bceao.int) . A ce titre, les candidats sont invités à visiter régulièrement le site.

---



## DEUXIÈME PARTIE : CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

### II.1 LOT 1 : Fourniture et installation d'une solution de vidéoconférence de type Polycom RealPresence CLARITI

Tous les équipements devront être livrés neufs et ne devront pas être visés "End-of-Sale" par le constructeur.

#### a. Descriptif du système existant au Siège

L'infrastructure de visioconférence du Siège est composée des équipements ci-après :

- quarante neuf (49) terminaux vidéo de modèles HDX 7000, HDX 8000, GS 500 et GS 700 ;
- un (1) RPRM, version 10, d'une capacité de 500 utilisateurs ;
- un (1) enregistreur Harman RealPresence Media suite Appliance Edition 6/3 ;
- un (1) serveur Polycom CloudAxis ;
- un (1) serveur pour la licence virtuelle ;
- une (1) plate-forme de gestion et réservations des salles « MyVRM » ;
- treize (13) terminaux mobiles de type Silex PTE Duo ( E-Desk) ;
- deux (2) ponts vidéo modèle RMX 2000 version 8.5.13, licence 50 appels ;
- deux (2) RPAD version 4.2 d'une capacité individuelle de 25 licences ;
- deux (2) (DMA) disposés en « cluster » dont un (1) en machine virtuelle et le second en « Appliance » de version 6.4 d'une capacité individuelle de 50 licences.

#### b. Description des besoins de la Banque

Les exigences techniques et fonctionnelles minimales de la solution attendue sont décrites ci-après :

N°	LIBELLÉ	TYPE	PRIORITÉ	COMMENTAIRES
1	La solution devra être composée des applications ainsi que des licences associées permettant l'initiation ou l'adhésion à une session de collaboration faisant intervenir tous les types de terminaux matériels, logiciels (clients lourds) ou navigateurs (clients légers).	PRJ	A	L'infrastructure devra supporter des applications de connexion de type Desktop et Mobile pour IOS et Android. La licence devra être liée à l'utilisateur et non au terminal.
2	Les différents composants de la solution REALPRESENCE CLARITI devront communiquer avec l'enregistreur Harman, les terminaux vidéos (Codecs de salle, mobiles, et logiciels), Google Workspace, les serveurs d'infrastructure tels que le DNS, le serveur de temps, la messagerie et tout autre serveur d'infrastructure disponible à la BCEAO et nécessaire au bon fonctionnement	INT	A	

N°	LIBELLÉ	TYPE	PRIORITÉ	COMMENTAIRES
	de la solution.			
3	Un (1) pont de visioconférence REALPRESENCE COLLABORATION SERVER (RPCS) de résolution 1080p60 et le support associé répondant aux caractéristiques minimales suivantes : Type RPCS, Pont (MCU) AVC/SVC SIP/H323, Support des Protocoles Encodage MS Teams, Smart Cascading et Chiffrement Media (AES 256 bit), 40 HD.	TEC	A	Le serveur d'hébergement devra être bien dimensionné pour 40 HD et doté d'une capacité recommandée par Polycom pour l'instance de machine virtuelle.
4	Un (1) serveur de signalisation et de contrôle de type REALPRESENCE DISTRIBUTED MEDIA APPLICATION (DMA) et le support associé répondant aux caractéristiques minimales suivantes : 50 appels simultanés, Fonctionnalité cluster, Gateway de translation SIP vers H323 et vice versa, Conference Management, Gestion des VMR.	TEC	A	Le serveur destiné à l'hébergement devra être bien dimensionné pour 50 appels au minimum et doté d'une capacité recommandée par Polycom pour l'instance de machine virtuelle.
5	Un (1) composant de gestion et de surveillance POLYCOM REALPRESENCE RESOURCE MANAGER (RPRM) et le support associé répondant aux caractéristiques minimales suivantes : Gestion minimale de 500 devices, Provisioning pour les endpoints et serveurs Intégration AD (SSO, GA Book...), Planification de conférence Gestion de la présence (XMPP) Création/Gestion de topologie. Elle devra comprendre également les services d'annuaire, de planification et de rapport. Gestion des licences.	TEC	A	Le serveur destiné à l'hébergement devra être bien dimensionné pour une gestion minimale de 500 appels et doté d'une capacité recommandée par Polycom pour l'instance de machine virtuelle.
6	Un (1) FIREWALL transversal en mode tunnel chiffré (DMA EDGE) et le support associé répondant aux critères suivants : Sécurisation de communications, Access Proxy (HTTPS, XMPP, LDAPS...), Media relay, Advanced CL/Rules/Variable. Cet équipement permettra aux utilisateurs de vidéoconférence de communiquer facilement et en toute sécurité.	TEC	A	Le serveur destiné à l'hébergement devra être bien dimensionné pour une licence de 50 appels au minimum et doté d'une capacité recommandée par Polycom pour l'instance de machine virtuelle. En outre, il devra fonctionner en cluster avec le DMA.
7	RealPresence Web Suite (RPWS) et le support associé répondant	TEC	A	

N°	LIBELLÉ	TYPE	PRIORITÉ	COMMENTAIRES
	aux critères suivants : Accès vidéo via navigateur Web, Invitation par mail, Upload fichier de présentation, IM chat, Multi stream HTML5.			
8	La solution devra s'intégrer à Google Workspace et Microsoft Teams etc.	INT	A	La solution devra donner la possibilité de s'interfacer avec la solution Google Workspace et Microsoft Teams.
9	Le cycle de vie et de maintenance de la solution devra excéder cinq ans.	PRJ	A	
10	Prise en compte de la technologie POLYCOM LOST PACKET RECOVERY (LPR) en réseau et sur les protocoles H.323, SIP, du standard High Profil H.264 ainsi que la prise en charge des outils « ADVANCED POLYCOM » pour la mise en page visuelle de type « cliquez et visualisez ».	TEC	B	
11	Les fonctionnalités telles que la prise en charge de configuration, de résolution HD et diapositive d'accueil personnalisée, l'option de mise en page (skin), le Sous-titrage fermé, la superposition de messages etc.	TEC	B	
12	La solution de collaboration devra permettre aux utilisateurs de la Banque de communiquer et d'effectuer des partages de contenus audio et vidéo en mode HD.	ERG	B	
13	L'activation des licences API pour DMA.	INT	A	
14	Tous les équipements devront être livrés avec la dernière version logicielle du Firmware installée et compatible avec la solution REALPRESENCE.	TEC	A	
15	La fourniture des licences, logiciels et les fichiers de configuration des équipements.	EXP	A	
16	Fourniture des câbles et accessoires nécessaires pour la connectivité au réseau informatique de la BCEAO.	PRJ	A	
17	Prestations d'installation, configuration et paramétrage des équipements livrés au Siège de la Banque Centrale.	PRJ	A	
18	Tous les équipements devront être livrés avec une alimentation	TEC	A	

N°	LIBELLÉ	TYPE	PRIORITÉ	COMMENTAIRES
	électrique 220-230V-50 Hz et des cordons prise mâle type E/F (norme CEE 7/7) et Certifié ISO 9001-2008.			
19	Les tests de recettes et de validation des fonctionnalités requis.	PRJ	A	
20	Le schéma synoptique du système global de vidéoconférence intégré et les paramètres de configurations.	PRJ	A	
21	Un document de Polycom mentionnant les clauses de partenariat avec le soumissionnaire.	PRJ	A	Le non-respect de cette exigence constitue un motif de rejet de l'offre.
22	Les attestations des marchés similaires réalisées dans ce domaine.	PRJ	A	
23	Les guides et procédures d'exploitation/maintenance des équipements. Les manuels d'utilisateurs en langue française ou anglaise au format PDF.	DOC	B	A défaut, mettre à la disposition de la Banque les liens de téléchargement.
24	La formation et le transfert de compétence pour trois (3) agents au moins pour l'exploitation et l'administration des composants installés.	PRJ	A	La formation devra être certifiée par le constructeur Polycom et sera dispensée par un formateur agréé.

Légende du tableau ci-dessus :

- Priorité : A (indispensable), B (important) et C (souhaitable, optionnel) ;
- Type : FNC (Fonctionnel), TEC (techniques), SEC (sécurité), INT (interface), OP (opérationnel), EXP (exploitation), PRJ (Projet), ERG (Ergonomique), ORG (organisationnel) et DOC (Documentation).

L'offre technique du soumissionnaire devra intégrer le tableau de conformité ci-dessous.

EXIGENCES	CONFORMITÉ (OUI OU NON)	COMMENTAIRES DU PRESTATAIRE
La solution devra permettre le suivi des vulnérabilités des équipements du système de vidéoconférence sur le compte vidéo@bceao.int ouvert chez Polycom.		
La solution devra être composée des applications ainsi que des licences associées permettant l'initiation ou l'adhésion à une session de collaboration faisant intervenir tous les types de terminaux Codec, logiciels (clients lourds) ou navigateurs (clients légers).		
Les différents composants de la solution REALPRESENCE CLARITI devront communiquer avec l'enregistreur Harman, les terminaux vidéos (Codecs de salle, mobiles,		

EXIGENCES	CONFORMITÉ (OUI OU NON)	COMMENTAIRES DU PRESTATAIRE
et logiciels), Google Workspace, les serveurs d'infrastructure tels que le DNS, le serveur de temps, la messagerie et tout autre serveur d'infrastructure nécessaire au bon fonctionnement de la solution.		
Un (1) pont de visioconférence REALPRESENCE COLLABORATION SERVER (RPCS) de résolution 1080p60 et le support associé répondant aux caractéristiques minimales suivantes : Type : RPCS, Pont (MCU) AVC/SVC SIP/H323, Support des Protocoles Encodage MS Teams, Smart Cascading et Chiffrement Media (AES 256 bit), 40 HD.		
Un (1) serveur de signalisation et contrôle de type REALPRESENCE DISTRIBUTED MEDIA APPLICATION (DMA) et le support associé répondant aux caractéristiques minimales suivantes : 50 appels simultanés, Fonctionnalité cluster, Gateway de translation SIP vers H323 et vice versa, Conférence Management, Gestion des VMR.		
Un (1) composant de gestion et surveillance POLYCOM REALPRESENCE RESOURCE MANAGER (RPRM) et le support associé répondant aux caractéristiques minimales suivantes : Gestion minimale de 500 devices, Provisioning pour les endpoints et serveurs Intégration AD (SSO, GA Book...), Planification de conférence Gestion de la présence (XMPP) Création/Gestion de topologie. Elle devra comprendre également des services d'annuaire, de planification et de génération de rapport. Gestion des licences.		
Un (1) FIREWALL transversal en mode tunnel chiffré (DMA EDGE) et le support associé répondant aux critères suivants : Sécurisation de communications, Access Proxy (HTTPS, XMPP, LDAPS...), Media relay, Advanced ACL/Rules/Variable. Cet équipement permettra aux utilisateurs de vidéoconférence de communiquer facilement et en toute sécurité.		
RealPresence Web Suite (RPWS) et le support associé répondant aux critères suivants : Accès vidéo via navigateur Web, Invitation par mail, Upload fichier de présentation, IM chat, Multi stream HTML5.		
La solution devrait s'intégrer à Google Workspace et Microsoft Teams etc.		
La solution ne devra pas être visée par la série fin de vie pour les cinq ans à venir.		
Prise en compte de la technologie POLYCOM		

EXIGENCES	CONFORMITÉ (OUI OU NON)	COMMENTAIRES DU PRESTATAIRE
LOST PACKET RECOVERY (LPR) en réseau et sur les protocoles H.323, SIP, du standard High Profil H.264 ainsi que la prise en charge des outils « ADVANCED POLYCOM » pour la mise en page visuelle de type « cliquez et visualisez ».		
Les fonctionnalités telles que la prise en charge de la configuration, de la résolution HD et diapositive d'accueil personnalisée, l'option de mise en page (skin), le Sous-titrage fermé, la superposition de messages, etc.		
La solution de collaboration devra permettre aux utilisateurs de la Banque de communiquer et d'effectuer des partages de contenus audio et vidéo en mode HD.		
L'activation des licences API pour DMA		
Tous les équipements devront être livrés avec la dernière version du Firmware installé, et compatible avec la solution REALPRESENCE.		
La fourniture des licences, logiciels et fichiers de configuration des équipements.		
Fourniture des câbles et accessoires nécessaires pour la connectivité au réseau informatique de la BCEAO.		
Prestations d'installation, configuration et paramétrage des équipements livrés au Siège de la Banque Centrale.		
Tous les équipements devront être livrés avec une alimentation électrique 220-230V-50 Hz et des cordons prise mâle type E/F (norme CEE 7/7) et Certifié ISO 9001-2008.		
Les tests de recettes et de validation des fonctionnalités requis.		
Le schéma synoptique du système global de vidéoconférence intégré et les paramètres de configuration.		
Une attestation de l'équipementier mentionnant clairement l'objet de la consultation.		
Les attestations des marchés similaires réalisés dans ce domaine.		
Les guides et procédures d'exploitation/maintenance des équipements. Les manuels d'utilisateurs en langue française ou anglaise sous format ACROBAT PDF.		
La formation et le transfert de compétence pour trois (3) agents au moins pour l'exploitation et l'administration des composants installés.		

### c. Livrables et quantités

Le tableau ci-après précise les livrables et quantités. La solution devra être complète.

N°	EQUIPEMENT	QUANTITE
1	RPCS	1
2	DMA EDGE	1
3	DMA	1
4	RPRM	1
5	RPWSP	1
6	RPMEA	1

### II-2 Lot 2 : Fourniture de cinq (5) écrans moniteurs professionnels

#### a. Description du besoin

Il s'agit de la fourniture de cinq (5) moniteurs professionnels LCD 60" de couleur noire dotés des kits montables sur mur avec les exigences minimales ci-après :

N°	LIBELLÉ	TYPE	PRIORITÉ	COMMENTAIRES
1	SPÉCIFICATIONS PRINCIPALES Enceintes intégrées (W): 10 + 10 Entrée ordinateur - Plug and Play Gestion de l'alimentation Couleur du boîtier: Black Refroidissement passif	TEC	A	
2	AFFICHAGE Technologie du panneau : UV2A LCD Résolution native (Pixels) : 1920 x 1080 Taille diagonale (cm) : 60/152.7 Rapport d'aspect: 16:9 Technologie de rétro-éclairage: W-LED/EDGE lit Luminosité (cd/m2): 350 Taux de contraste : 5000:1	TEC	A	
3	POIDS ET MESURES Taille du biseau (G/D) mm : 11/11 Taille du biseau (H/B) mm : 11/16 Dimensions du produit (L/H/P) mm : 1,355/792/86 Poids du produit sans le pied (Kg) : 24	TEC	A	
4	ALIMENTATION ÉLECTRIQUE ET ENVIRONNEMENT D'EXPLOITATION Tension de fonctionnement (ACV) / Fréquence (Hz) : 100 - 240/50 - 60 Consommation énergétique (W) (Fonctionnement MAX) : 150 Température de fonctionnement (°C) : 0 to 40 Humidité (%) : 20 to 80 Dissipation de la chaleur (BTU/h) MAX : 512	TEC	A	

---

**Annexe : Formulaire de soumission**  
**(indiquer le lieu et la date)**

A l' attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS

**E-mail** : [courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int](mailto:courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int)

Objet : Fourniture et installation d'équipements de vidéoconférence à la BCEAO  
(préciser le(s) lot(s))

Nous, soussignés,.....soumettons par la présente, une offre de prix pour la fourniture et l'installation d'équipements de vidéoconférence pour un montant de.....FCFA HT/HD soit ..... euros.

Nous déclarons, par la présente, que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si notre proposition est retenue, à commencer la prestation au plus tard à la date convenue lors desdites négociations.

Signataire mandaté

Nom et titre du signataire

---